1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : EAU - ASSAINISSEMENT
ASSAINISSEMENT - Travaux de lutte contre l'intrusion des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement des eaux usées de Porto-Vecchio - Campagne 2026-2028 - Approbation du programme de travaux et du plan prévisionnel de financement.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Lors des études de diagnostic menées dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées plusieurs bassins de collecte de la commune ont été identifiés comme particulièrement sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites (ECP).

La lutte contre les eaux claires parasites constitue l'une des priorités identifiées dans le Schéma Directeur d'Assainissement et est inscrite en première tranche du programme d'investissement.

Les apports d'eaux parasites se déclinent en trois catégories. La première concerne les eaux claires parasites permanentes (ECPP), liées aux remontées de nappe phréatique ou aux sources. La deuxième intéresse les eaux claires parasites météoriques (ECPM), résultant des infiltrations lors d'épisodes pluvieux. Enfin la dernière concerne les eaux claires parasites accidentelles, dues à des mauvais branchements ou à des connexions inappropriées au réseau d'eaux usées (notamment en provenance des ouvrages d'assainissement pluvial.

Les secteurs du territoire, identifiés au schéma directeur et concernés par la présente opération, sont les bassins de collecte n° 3 « PR Balesi », n° 7 « PR Shegara », n° 8 « PR des Lièges », n° 12 « STEP Capo di Padula », ainsi que le système de Murateddu.

La lutte contre les eaux claires parasites dans un réseau d'assainissement des eaux usées repose sur une démarche combinant un diagnostic approfondi et la mise en œuvre de travaux correctifs ciblés.

En effet, préalablement à tout engagement de travaux, les études approfondies permettront d'identifier et de localiser précisément les apports d'eaux claires parasites, afin d'adapter les solutions techniques aux désordres constatés.

La nature des travaux susceptibles d'être réalisés est plurielle. D'une part, les travaux de réparation ponctuelle visant à traiter localement les défauts d'étanchéité ou les dégradations. D'autre part, les travaux de réhabilitation structurante qui concerneront des interventions plus lourdes, destinées à restaurer durablement l'intégrité des ouvrages. Et, enfin, les mises en conformité des branchements particuliers et la déconnexion du réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Le coût global prévisionnel de l'opération a ainsi été établi à un montant de 1 998 500,00 € HT, soit 2 228 200,00 € TTC, détaillé comme suit :

			2026		2027		2028		2029	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Travaux	1 700 000,00 €	1 870 000,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	440 000,00 €	1 000 000,00 €	1 100 000,00 €	300 000,00 €	330 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	230 000,00 €	276 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €	130 000,00 €	156 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €
Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé	8 500,00 €	10 200,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
Contrôle de réalisation	50 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
Avis de publication	5 000,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication	5 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	**1 998 500,00 €**	**2 228 200,00 €**	**41 000,00 €**	**49 200,00 €**	**560 000,00 €**	**632 000,00 €**	**1 066 000,00 €**	**1 179 200,00 €**	**331 500,00 €**	**367 800,00 €**

Il est rappelé que le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (2025-2030) fixe parmi ses objectifs prioritaires l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Cet objectif se décline au travers de plusieurs dispositifs d'aide, notamment la fiche ASS2 relative aux réseaux d'assainissement, qui prévoit en particulier le financement d'opérations de réhabilitation de réseaux d'assainissement.

L'opération projetée s'inscrit pleinement dans ce cadre d'intervention et contribue directement à l'atteinte des objectifs poursuivis par l'Agence de l'Eau.

Il est proposé d'adopter le plan de financement comme suit :

DESIGNATION	Taux	Montants
Dépense globale HT		1 998 500,00 €
Collectivité de Corse	10 %	199 850,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	70 %	1 398 950,00 €
Total des aides	80 %	1 598 800,00 €
Reste part communale HT		399 700,00 €
Rappel total TVA		229 700,00 €
Part communale TTC		629 400,00 €
Dépense globale TTC		**2 228 200,00 €**

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme et le plan de financement prévisionnel de cette opération.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le programme des travaux de lutte contre l'intrusion des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement des eaux usées de Porto-Vecchio - Campagne 2026-2028 pour un montant d'opération de 1 998 500,00 € HT, soit 2 228 200,00 € TTC.

- d'approuver le plan de financement du projet tel que défini dans le rapport qui précède, comprenant des aides publiques d'un montant de 1 598 800,00 €, soit 80 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 629 400,00 € TTC, tel que présenté ci-dessus.

- d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

- d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche, et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération.